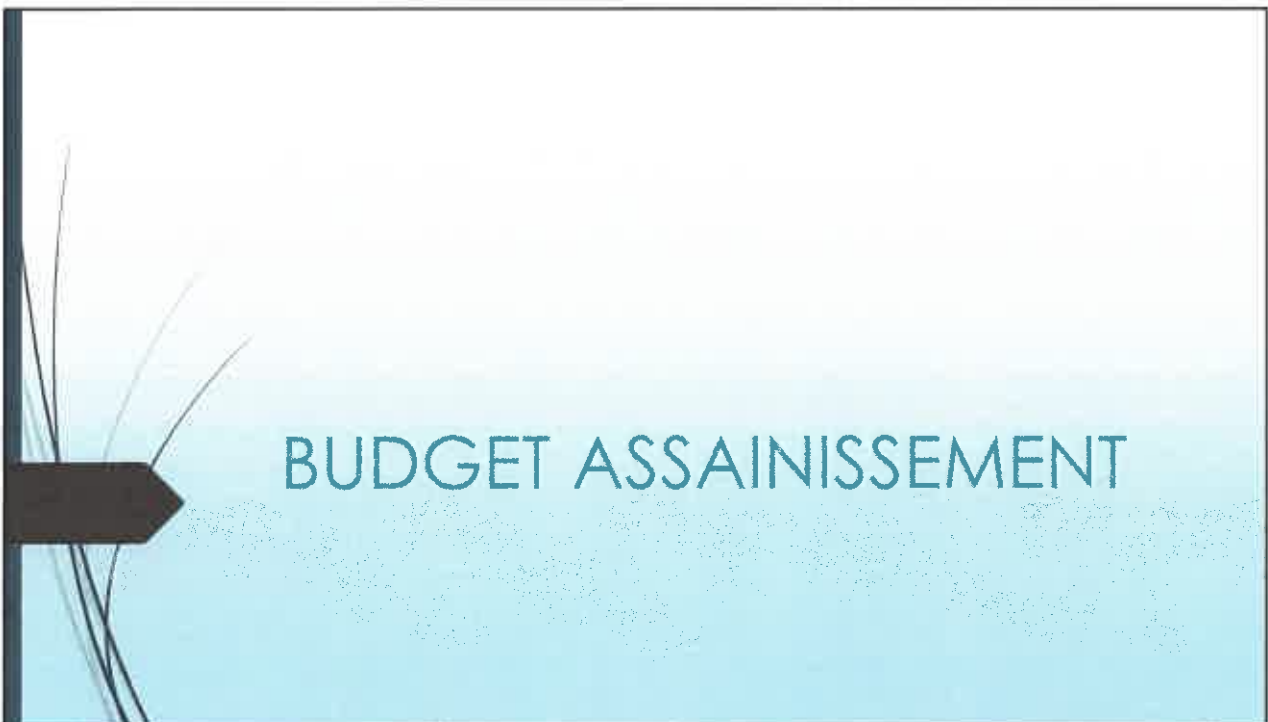


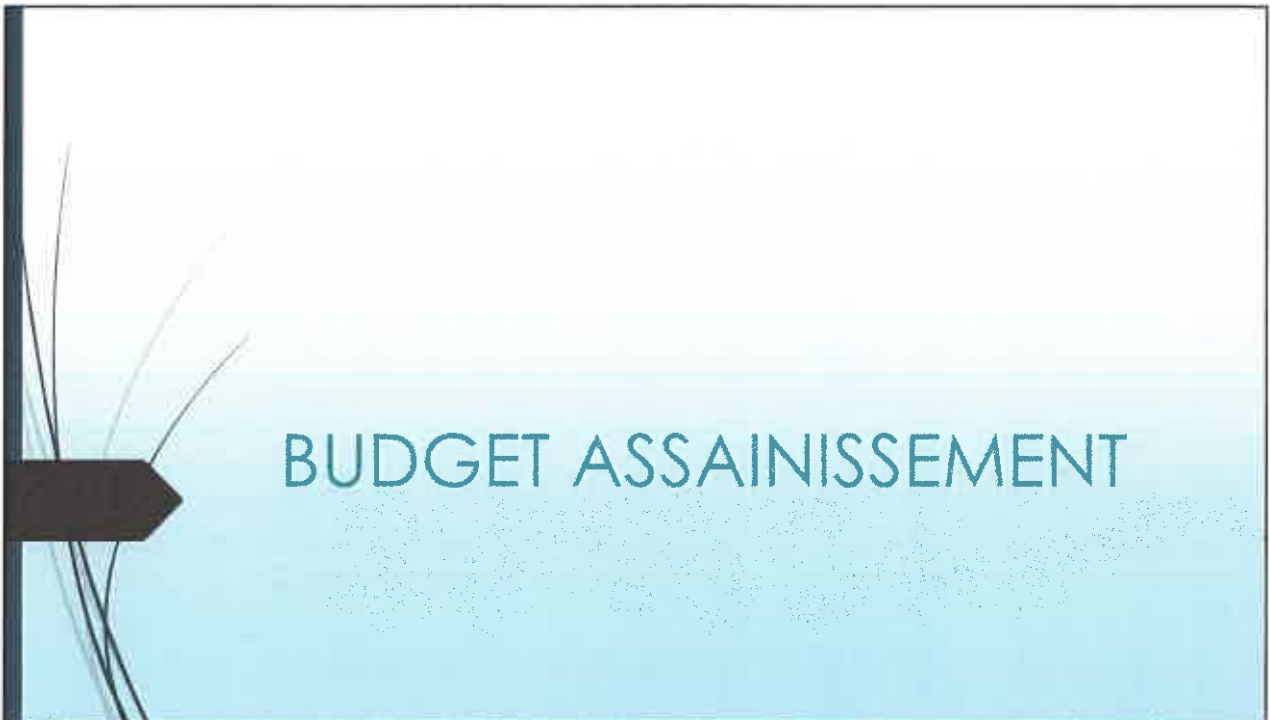
1



2



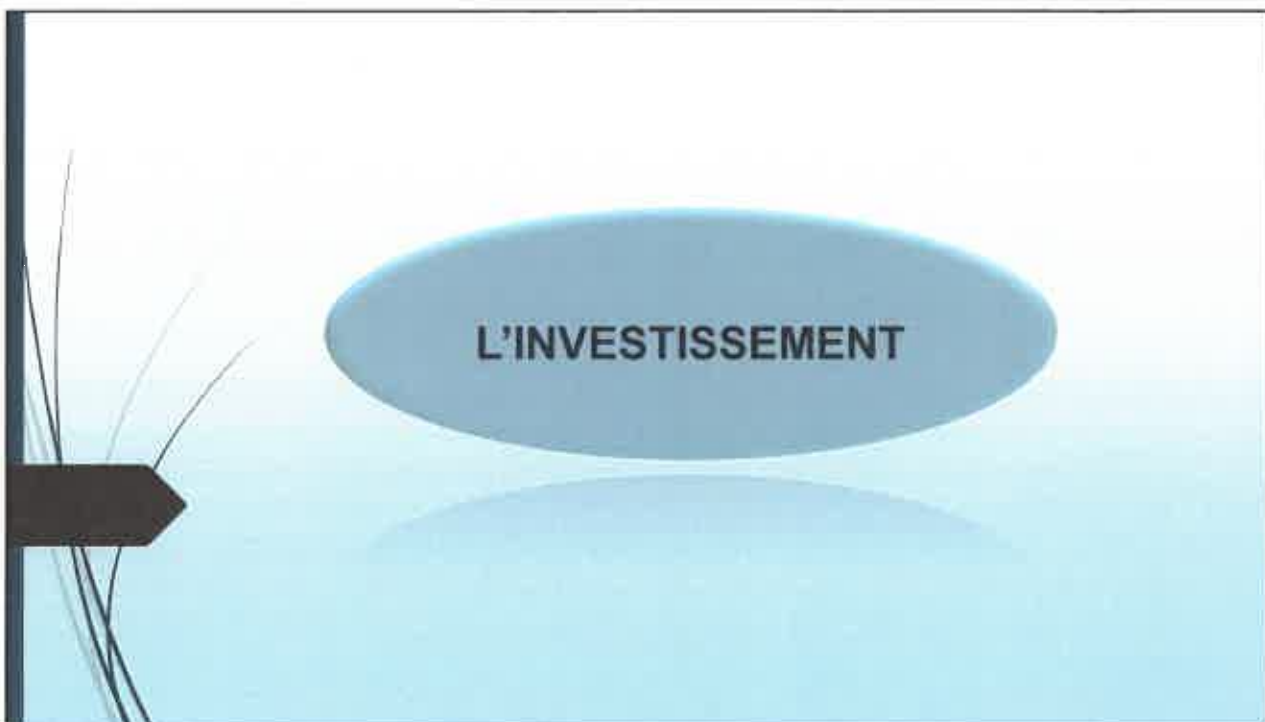
1



2



3



4

## Investissement

## Dépenses

	Chapitres	BP + DM	Réalisé
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	41 721,19 €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	51 740,73 €	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	13 163,00	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	12 500,35 €	12 500,35 €
20	Immobilisations incorporelles	12 000,00 €	800,00 €
21	Immobilisations corporelles	129 800,00 €	112 637,24 €
23	Immobilisations en cours	154 855,13 €	49 789,71 €
	<b>TOTAL</b>	<b>415 780,40 €</b>	<b>175 727,30 €</b>

## Recettes

	Chapitres	BP + DM	Réalisé
021	Virement de la section de fonctionnement	300 000,00 €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 223,21 €	36 223,21 €
041	Opérations patrimoniales	13 163,00 €	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	41 721,19 €	41 721,19 €
13	Subventions d'investissement	24 673,00 €	0,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>415 780,40 €</b>	<b>77 944,40 €</b>

5

## Les principales dépenses en investissement ont concerné :

- Pour les matériels d'exploitation : 112 637,24 €
  - Le remplacement de 33 branchements rue des noues pour 99 988,68 €
  - La modification de l'avaloir (81 rue Wilson) pour 4 517,00 €
  - Sur le secteur de l'auberge une réalisation pour 8 131,56 €
- Pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement : 50 589,71 €
- Le remboursement du capital de la dette s'élève à 12 500,35 €

## Les recettes en investissement sont de 2 catégories en l'absence de subventions versées par l'Agence de l'eau

- La couverture du déficit de 2024 c'est-à-dire l'autofinancement pour 41 721,19 €
- Les recettes d'ordre d'amortissement pour 36 223,21 €

6

## LE FONCTIONNEMENT

7

## Fonctionnement


### Dépenses

	Chapitres	BP + DM	Réalisé
011	Charges à caractère général	101 776,79 €	12 761,06 €
012	Charges de personnel	25 000,00 €	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	300 000,00 €	0 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 223,21 €	36 223,21 €
65	Autres charges courantes	15 200,00 €	1 080,92 €
67	Charges exceptionnelles	3 000,00 €	0 €
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	800,00 €	188,66 €
<b>TOTAL</b>		<b>482 000,00 €</b>	<b>50 253,85 €</b>

### Recettes

	Chapitres	BP + DM	Réalisé
002	Résultat de fonctionnement reporté	410 451,07 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	51 740,73 €	0,00 €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	19 808,20 €	62 029,10 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	71,98 €
<b>TOTAL</b>		<b>482 000,00 €</b>	<b>62 101,08 €</b>

8

- 
- La principale recette de fonctionnement est la redevance d'assainissement collectif qui représente une recette de 61 026,59 €.
  - Les principales dépenses de fonctionnement ont concerné :
    - le passage de caméra pour des curages rue des Noues et rue de Hulay pour 3 904 €
    - la réhausse de lames à l'angle de la rue C. Larsson et rue Wilson : 4 177 €

9



SYNTHESE

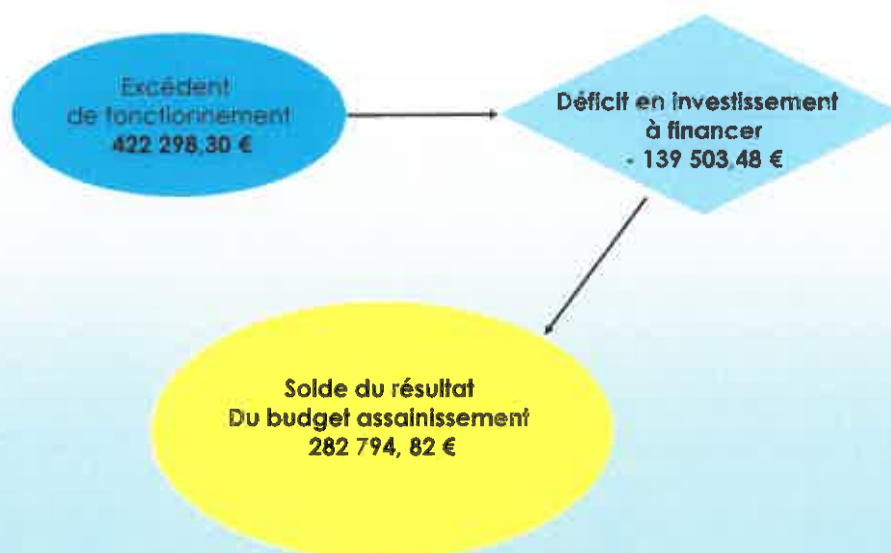
10

## LES RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2025



11

## Clôture du budget assainissement



12

- Mise au vote du Compte administratif assainissement 2025 ( par Monsieur le Maire)
- résultat du budget assainissement pour l'exercice 2025 ( Monsieur le Maire)
- Adoption du compte de gestion ( Monsieur le Maire)

13

Le résultat total cumulé de l'exercice 2025 est un excédent de **282 794,21 €**

	Résultat de clôture de l'exercice 2024	Part affectée à l'investissement en 2025	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture de l'exercice 2025
<i>Investissement</i>	- 41 721,19 €	0 €	- 97 782,90 €	- 139 504,09 €
<i>Fonctionnement</i>	+ 452 172,26 €	-41 721,19 €	+ 11 847,23 €	+ 422 298,30 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 410 451,07 €</b>	<b>-41 721,19 €</b>	<b>- 85 935,06 €</b>	<b>+ 282 794,21 €</b>

14

**TRANSFERT DES COMPÉTENCES « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » ET « ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF » AU SYNDICAT MIXTE D'EAU ET ASSAINISSEMENT DU PAYS DE NEMOURS (SMEAPN)**

15

- ▶ Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, les compétences de la Commune de Grez-sur-Loing en matière d'assainissement ont été transféré au Syndicat Mixte Eau et Assainissement du Pays de Nemours (SEAPN).
- ▶ Une partie de l'excédent comptable du budget assainissement sera affecté et « remontera » dans le budget de la Commune de Grez-sur-Loing durant l'exercice 2026. Cette opération nécessitera une décision modificative qui devra être validée par le Comptable public.
- ▶ A ce jour, pas de procédure écrite et validée par le Comptable public et la Préfecture de Seine-et-Marne sur les délibérations et les écritures comptables à voter par le Conseil municipal de Grez-sur-Loing. Le Conseil municipal devra voter ultérieurement de nouvelles délibérations notamment sur le transfert des biens figurant à l'inventaire au 31 décembre 2025 au budget assainissement de la Commune de Grez-sur-Loing.
- ▶ **Mais le Président du SMEAPN nous a demandé de délibérer sur le montant transféré au SMEAPN calculé sur la base de 624 abonnés pour un coût unitaire de 418 € représentant un total de 260 832 € et d'approuver que le solde de 21 962,21 € sera affecté au budget principal de la Commune de Grez-sur-Loing**

16